



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 février 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Sécurité Intérieure au sujet de la Police Grand-Ducale.

Début février, le Ministre de la Sécurité intérieure ainsi que la direction de la Police grand-ducale se sont réunis avec les responsables communaux afin d'avoir un échange de vues sur la fermeture de certains commissariats de proximité. Contrairement à ce qui a été reporté par les médias à l'issue de cette réunion, un grand nombre de bourgmestres se montreraient toujours en défaveur de la proposition de fermeture de 14 commissariats de proximité. Il semblerait par ailleurs qu'un grand nombre de policiers se montreraient particulièrement critiques par rapport au projet de réforme de la Police.

Interviewé sur RTL radio le 5 février 2016 à ce sujet, le bourgmestre de la commune de Steinfort s'est dit offensé par une déclaration du Ministre de la Sécurité intérieure : « *Do sinn ech zimlech schockéiert, datt e Minister esou eppes seet, datt d'Poliziste méi frou wieren, wa se géifen mat der Schlapp kéinten op de Büro schaffe kommen an datt se natierlech frou sinn, wa si op engem Büro schaffen, wou manner Aarbecht, also net vill Aarbecht, ass.* »

Les paroles prononcées par le bourgmestre de la commune de Steinfort auraient par ailleurs été confirmées par d'autres bourgmestres participant à ladite réunion.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Est-il vrai que Monsieur le Ministre a tenu de tels propos au sujet des agents de police ?
- Dans l'affirmative, peut-il expliciter le sens exact de ses allégations ?
- Considérant la nécessité d'une plus grande présence de policiers sur le terrain, Monsieur le Ministre croit-il vraiment motiver ses agents de police avec de pareilles déclarations ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que de nombreux agents de police sont particulièrement critiques par rapport au projet de réforme ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Arendt
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 23 -02- 2016



A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

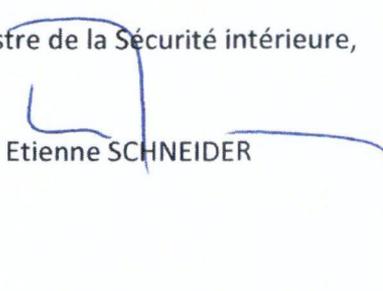
Objet : Question parlementaire n°1808 du 11 février 2016 de Madame la Députée Nancy ARENDT

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,


Etienne SCHNEIDER

Adresse postale :
B.P. 219
L-2012 Luxembourg

Adresse bureaux :
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

martine.schmit@msi.etat.lu
Tél. (+352) 247-84687
Fax (+352) 22 72 76

www.eu2015lu.eu
www.luxembourg.lu
www.gouvernement.lu

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°1808 du 11 février 2016 de l'honorable députée Nancy ARENDT

L'objectif de la réorganisation territoriale proposée par la Police n'est pas de fermer des commissariats de proximité, mais d'utiliser les ressources disponibles de manière à offrir plus de sécurité, de service et une plus grande disponibilité et accessibilité au citoyen. La proposition de réorganisation est le fruit de discussions menées au sein du groupe de travail « réorganisation territoriale » dans lequel sont représentés les syndicats et associations professionnelles de la Police.

Il est apparu lors de la réunion du 1^{er} février 2016 que les doutes de certains bourgmestres par rapport à la fusion de commissariats étaient basés sur des déclarations faites par des responsables d'un commissariat de proximité opposés à la réorganisation.

Ainsi, après avoir expliqué la valeur ajoutée de la nouvelle organisation en termes de sécurité et de service au citoyen, j'ai donné à considérer que les arguments avancés par certains fonctionnaires pouvaient être motivés par l'intérêt personnel, ce qui est parfaitement humain.